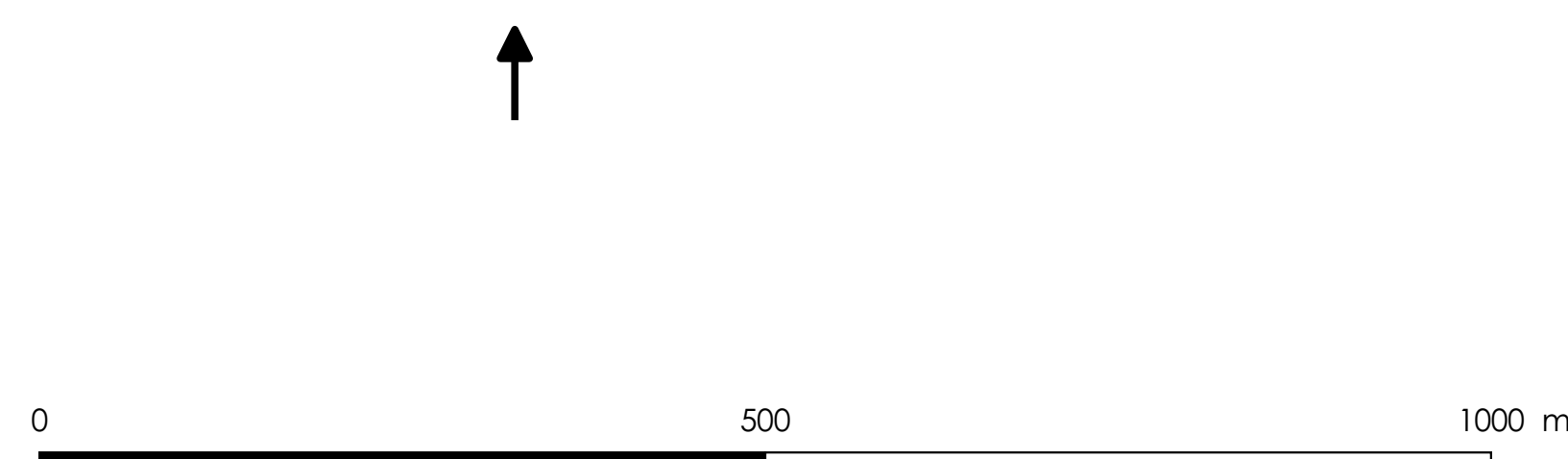


PLAN LOCAL D'URBANISME

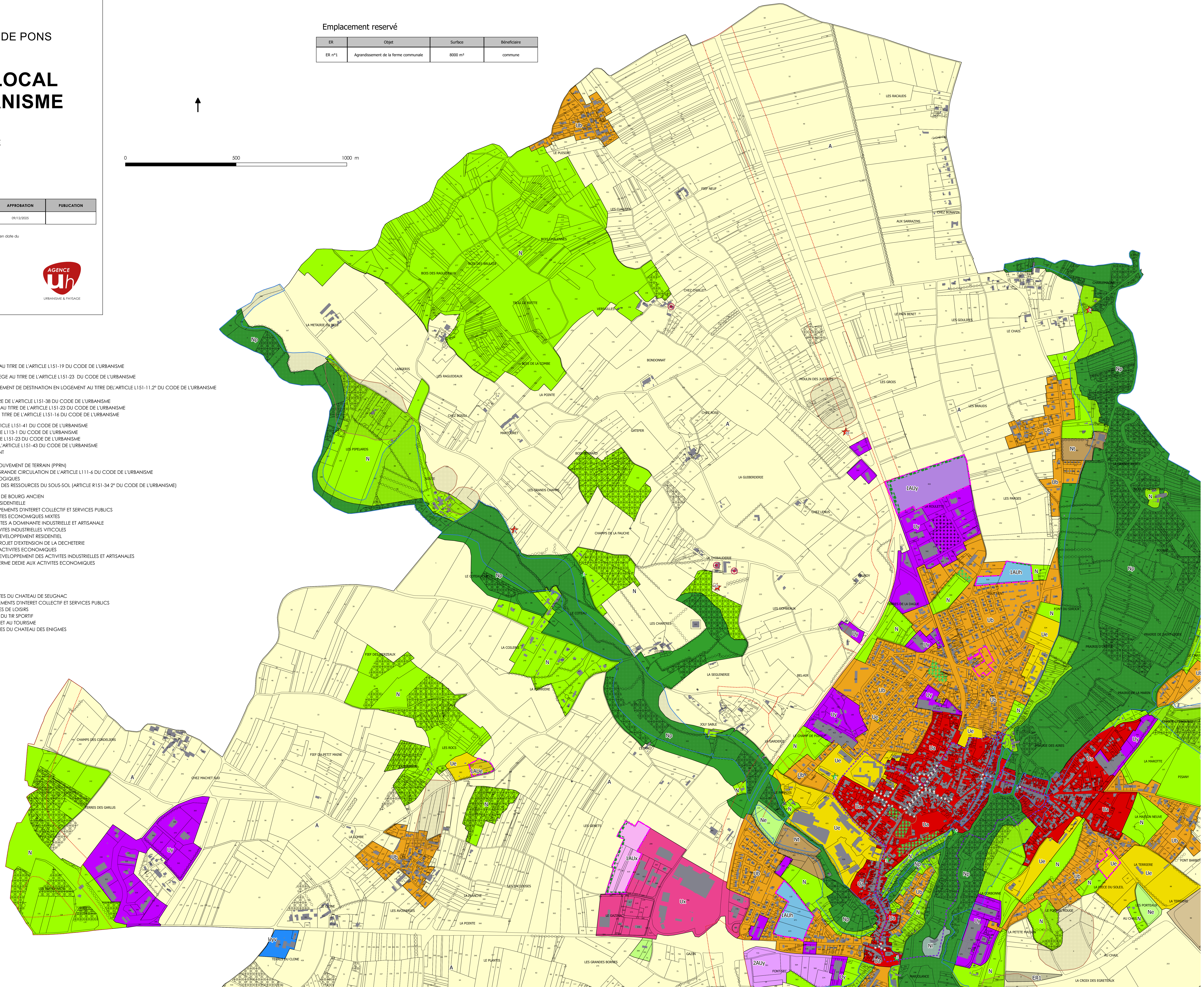
PIÈCE N° 4.1

PRESRIPTION	ARRET	APPROBATION	PUBLICATION
06/09/2022	04/06/2025	09/12/2025	



Emplacement réservé

ER	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER n°1	Agrandissement de la ferme communale	8000 m²	commune



	ELEMENT DE PATRIMOINE BAI PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
	ELEMENT DE PATRIMOINE NATUREL PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
	CHEMIN INVENTORIE POUR UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN LOGEMENT AU TITRE DEL'ARTICLE L151-11.2° DU CODE DE L'URBANISME
	CHEMIN A CREER OU CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-38 DU CODE DE L'URBANISME
	HAIE OU AGNEMENT D'ARBRES PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
	PROTECTION LINEAIRE COMMERCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME
	EMPLACEMENT RESERVE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 DU CODE DE L'URBANISME
	ESPACE BOISE CLASSE A TITRE DE L'ARTICLE L113-1 DU CODE DE L'URBANISME
	JARDIN A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
	ESPACE LIBRE OU A PLANTER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-43 DU CODE DE L'URBANISME
	SECTEUR A ORIENTATION D'AMENAGEMENT
	ZONE D'EXPANSION DES CRUES
	SECTEUR CONCERNE PAR LES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN (PPRN)
	RETRAIT LE LONG DES VOIES CLASSES AGRAND CIRCULATION DE L'ARTICLE L111-6 DU CODE DE L'URBANISME
	SECTEUR EXPOSE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES
	SECTEUR AUTORISANT LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU SOUS-SOL (ARTICLE R151-34.2° DU CODE DE L'URBANISME)
	Uo : SECTEUR URBANISE MIXTE DU COEUR DE BOURG ANCIEN
	Ud : SECTEUR URBANISE A DOMINANTE RESIDENTIELLE
	Ue : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
	Ux : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES MIXTES
	Uy : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES A DOMINANTE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE
	Uyv : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES VITICOLES
	1AUH : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL
	1AUe : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU PROJET D'EXTENSION DE LA DECHETERIE
	1AUx : SECTEUR A URBANISER DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
	2AUH : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES
	2AUx : SECTEUR A URBANISER A MOYEN TERME DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
	A : ZONE AGRICOLE
	Ap : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE
	N : ZONE NATURELLE
	Nc : SECTEUR NATUREL PROTEGE
	Nc : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DU CHATEAU DE SEUGNAC
	Ne : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
	Ni : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DE LOISIRS
	Ns : SECTEUR NATUREL DEDIE A L'ACTIVITE DU TR SPORTIF
	Nt : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX LOISIRS ET AU TOURISME
	Nx : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DU CHATEAU DES ENIGMES